Nations Unies

S/PV.7601



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7601e séance

Mercredi 13 janvier 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Bermúdez	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Côte d’Ivoire

Trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2015/940)

16-00604 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2015/940)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Côte d’Ivoire à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Aïchatou Mindaoudou Souleymane, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2015/940, qui contient le trente-septième rapport du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.

Je donne maintenant la parole à Mme Mindaoudou.

Mme Mindaoudou : Monsieur le Président, je vous remercie pour l’opportunité que vous m’offrez de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en Côte d’Ivoire (S/2015/940) et d’informer le Conseil des développements majeurs récents intervenus dans le pays, y compris en ce qui concerne l’élection présidentielle du 25 octobre ainsi que les défis qui restent encore à relever.

Depuis ma dernière présentation devant le Conseil de sécurité, la Côte d’Ivoire a relevé un grand défi, celui de l’organisation de l’élection présidentielle. Le peuple de Côte d’Ivoire a voté pacifiquement et a réélu le Président Alassane Ouattara pour un second mandat. L’organisation de ce scrutin dans un climat apaisé donne au peuple ivoirien l’occasion de tourner définitivement la page de la crise, de commencer un nouveau chapitre de l’histoire du pays et de consolider les acquis pour une stabilité durable. En dépit du retrait de trois candidats, de l’arrestation et de la détention de plusieurs personnes qui ont organisé des regroupements politiques et des manifestations non autorisés, les autorités nationales, y compris les forces de sécurité, ont démontré leur capacité à prendre en charge la sécurité du processus électoral. Je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter encore une fois la Commission électorale indépendante pour les efforts qu’elle a déployés afin que ce scrutin présidentiel se déroule sans dysfonctionnements majeurs. Je voudrais également remercier l’ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui technique, financier et logistique.

Durant la période qui a précédé l’élection présidentielle du 25 octobre, et dans le cadre de la mise en œuvre de mon mandat de bons offices, le Gouvernement et les partis de l’opposition ont effectivement repris le dialogue, ce qui a également contribué à la création d’un environnement favorable à la tenue d’une élection apaisée. Je voudrais saluer les efforts du Gouvernement ivoirien, qui a répondu dans ce sens aux exigences de l’opposition avant l’élection présidentielle. La mise en œuvre du mandat de la mission et celle des bons offices ont permis de d’obtenir, à travers des plateformes dédiées, l’engagement de la société civile, des chefs traditionnels, des chefs religieux, des chefs de communauté, des groupes de jeunes et des associations de femmes à œuvrer sans relâche pour la création d’un environnement favorable à la tenue d’une élection libre et démocratique.

Aujourd’hui, la Côte d’Ivoire est la deuxième économie de l’Afrique de l’Ouest. La reprise économique est remarquable dans le pays. On peut donc formuler l’espoir que les populations ivoiriennes jouissent pleinement des dividendes de cette croissance économique. Cependant, la réconciliation nationale n’avance pas au même rythme que la reprise économique. À cet égard, je me réjouis du discours prononcé par le Président de la République dans lequel il a fait part de sa détermination à faire de la réconciliation nationale la priorité de son second mandat. Dans la foulée, le 7 décembre dernier, le Président Ouattara a débuté des consultations sur ce sujet avec le Directoire de la Chambre des rois et chefs traditionnels de la Côte d’Ivoire. Il a également rencontré les chefs religieux et les représentants de la Commission nationale pour la réconciliation et l’indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d’Ivoire. Suite à ces consultations, une grâce a été accordée à environ 3100 prisonniers, y compris certains prisonniers de la crise postélectorale.

En ce qui concerne les poursuites des auteurs présumés des crimes commis pendant la période postélectorale, les progrès restent encore timides. J’encourage le Gouvernement à veiller à ce que les enquêtes menées par la Cellule spéciale d’enquête et

d'instruction soient conduites à leur terme afin de créer les conditions permettant de juger toutes les personnes qui seront reconnues coupables d'exactions et de violations graves des droits de l'homme sans préjudice de leur appartenance politique.

Il convient de relever la participation accrue des femmes aux forums et séminaires organisés dans le pays, que ce soit en tant que représentantes de leur parti politique ou pour s'exprimer sur des questions d'intérêt national. Cette tendance augure de l'augmentation de la participation des femmes aux élections à venir et, ultérieurement, aux processus de prise de décisions. Il convient de relever la volonté du Gouvernement de faire de l'autonomisation des femmes une priorité durant le second mandat du Président Ouattara. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans le cadre de la prévention des abus sexuels et de la violence sexiste, ainsi que pour la prise en charge des victimes. Mais les poursuites à l'encontre des auteurs sont encore timides. Le renforcement du système judiciaire pour la prise en compte de ces cas de façon adéquate et dans les délais requis est essentiel afin de mettre définitivement un terme à ces comportements.

Assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national pendant le processus électoral représentait un test pour les forces de sécurité ivoiriennes. Magré certaines insuffisances, la police nationale, la gendarmerie et les forces armées ont relevé le défi. Pour soutenir cette dynamique, il est important que la loi sur l'organisation du secteur de la défense et des forces armées de Côte d'Ivoire, adoptée le 9 mars par l'Assemblée nationale, soit promulguée. Cette loi consacre des avancées importantes dans la réforme du secteur de la sécurité, plus particulièrement en matière de professionnalisation et de responsabilité. En outre, les efforts visant à réduire l'inégalité entre les sexes et à rétablir la confiance au sein de la population doivent être maintenus.

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants a été mené à bonne fin, tel qu'il avait été planifié par le Gouvernement ivoirien. Néanmoins, l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux sera encore nécessaire pour soutenir les programmes de réinsertion destinés aux ex-combattants résiduels, dans l'objectif de transformer cette réinsertion en une réintégration à long terme.

La situation en Côte d'Ivoire, sur le plan de la sécurité, bien qu'encore émaillée de quelques incidents violents, demeure stable et la tendance à la baisse de ce type d'incidents, notée depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/320), se poursuit. Pendant la période électorale, aucun incident ayant trait à la sécurité n'a été rapporté, ni par les populations, ni par les candidats. Toutefois les vols à main armée, les actes de banditisme ainsi que les menaces d'attaques terroristes continuent de représenter des défis. Une attaque revendiquée par le groupe terroriste Ansar Eddine dans le sud du Mali, près de la frontière ivoirienne, a amené le Gouvernement à déployer ses forces de sécurité le long de la frontière avec ce pays. Dans ce même cadre, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a déployé sa force de réaction rapide, en juin et juillet, le long de la frontière, en appui aux opérations des Forces républicaines de Côte d'Ivoire.

Des menaces d'attaques transfrontalières continuent à être enregistrées, particulièrement le long de la frontière libérienne, où l'attaque la plus récente de deux postes des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, le 2 décembre dernier, s'est soldée par sept morts dans les rangs des Forces républicaines d et quatre blessés parmi les assaillants. À la frontière avec le Ghana, une attaque menée le 27 décembre contre un poste des Forces républicaines de Côte d'Ivoire a entraîné l'arrestation de deux individus, mais n'a fait aucun dégât. Le Gouvernement est de plus en plus en mesure de faire face aux menaces à la sécurité, immédiates ou latentes, tant au plan interne qu'au plan externe. Toutefois, son efficacité dépend de l'équipement adéquat de la police, des forces de sécurité et de l'armée.

La frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria demeure toujours fermée en raison des précautions prises à l'époque contre l'épidémie à virus Ebola. Toutefois, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'ONUCI ont continué à partager des informations. Des corridors humanitaires ont également été ouverts, les 18 et 22 décembre, afin de permettre la reprise du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens du Libéria, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, M. Zarif, et moi-même avons été témoins du départ et de l'arrivée des réfugiés, le 18 décembre.

Conformément à la résolution 2226 (2015), l'effectif autorisé de la composante militaire de l'ONUCI se situe aujourd'hui à 5437 militaires et 1500 agents de police. Compte tenu de l'organisation réussie de la présidentielle de 2015, de la situation sur le plan de la sécurité qui s'améliore sur le terrain et de l'aptitude du Gouvernement ivoirien à assumer de plus en plus la mission de sécurité dans le pays, l'ONUCI

est à même de mettre en œuvre les points contenus dans le paragraphe 65 du rapport du Secrétaire général du 15 mai 2014 (S/2014/342), ce qui entraînera une réduction de la force de l'ONUCI, qui sera ramenée à un effectif d'un peu moins de 4000 personnes au 31 mars 2016. La mission de la revue stratégique, prévue en février, formulera des recommandations sur la réduction additionnelle des effectifs militaires et de police, ainsi que sur l'avenir de la Mission, tel que recommandé par le Conseil de sécurité.

La Côte d'Ivoire a certes organisé avec succès l'élection présidentielle et la situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée dans le pays. Il n'en demeure pas moins que des défis subsistent encore. La poursuite du processus de réconciliation nationale, le renforcement du secteur de la sécurité, en particulier la réforme de l'armée et de la police, la réinsertion et la réintégration durable des ex-combattants, ainsi que l'amélioration de la situation des droits de l'homme et la justice transitionnelle constituent des défis clefs pour la Côte d'Ivoire sur le chemin d'une stabilité durable. À ce tableau s'ajoute la tenue des élections législatives en décembre. Les institutions ivoiriennes auront la tâche d'organiser un processus électoral dans lequel devraient intervenir une centaine de candidats sur tout le territoire national, et d'assurer la sécurité à cet égard. Ces élections sont cruciales et devraient engager l'ensemble de la classe politique ivoirienne car elles constituent une occasion pour l'opposition de participer et d'être représentée à l'Assemblée nationale, dans le cadre du libre jeu démocratique.

Pour toutes ces questions, le soutien conjugué du Conseil de sécurité, des États Membres, des partenaires régionaux et internationaux, de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies demeure essentiel pour que la Côte d'Ivoire conduise sans désemparer tous ces processus clefs jusqu'à leur terme. Je voudrais remercier encore le Conseil de sécurité de son soutien inestimable à la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Mindaoudou de ces informations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, je voudrais, Monsieur le Président, réitérer les félicitations de mon gouvernement pour l'élection de votre pays au Conseil de sécurité, en qualité de membre non permanent, et pour votre accession à la présidence de cet organe, le premier mois de votre présence au Conseil. J'ai grand plaisir à noter, en outre, que votre pays assure désormais la présidence du Comité créé par la résolution 1752 (2004) concernant la Côte d'Ivoire. Je me réjouis de cette nomination et voudrais vous assurer de la pleine coopération de mon pays au succès de la mission que le Conseil vient de vous confier. Je saisis cette occasion pour exprimer également toute notre admiration au Chili et à l'Ambassadeur Cristián Barros Melet, qui, au cours de ces dernières années, a présidé admirablement aux travaux du Comité.

Je voudrais saisir, une fois de plus, l'occasion pour adresser ma sincère reconnaissance au Secrétaire général et à sa représentante spéciale, Mme Aïchatou Mindaoudou, ainsi qu'à son équipe, pour le travail remarquable effectué depuis lors, en collaboration avec les autorités ivoiriennes et les forces françaises en Côte d'Ivoire. Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général (S/2015/940).

La vie politique en Côte d'Ivoire a été marquée en 2015 par l'organisation de l'élection présidentielle. L'élection, qui s'est tenue le 30 octobre 2015, a enregistré une participation de 51,86%. Selon les observateurs nationaux et internationaux, le scrutin a été libre, transparent, juste et inclusif. À l'issue du dépouillement, le candidat Alassane Ouattara a obtenu 83,88% des suffrages exprimés et a été félicité aussitôt par les autres candidats, dans un esprit républicain et fair-play. C'est donc dans ce contexte politique très apaisé et presque cordial que s'est déroulée l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, traduisant ainsi la volonté du peuple ivoirien de tourner définitivement le dos au passé pour s'inscrire dans une logique de progrès et de développement. Cette réussite est à mettre à l'actif des Ivoiriens eux-mêmes avec, en première ligne, la classe politique et les populations. Elle est également le fruit de la coopération exemplaire entre le système des Nations Unies, les forces françaises et les autorités ivoiriennes. Le Gouvernement ivoirien voudrait trouver ici l'occasion de réitérer sa gratitude aux forces françaises, aux organismes et forces des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À l'occasion de son investiture, le Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, annonçant les grands chantiers de son quinquennat, a souligné tout l'intérêt qu'il portera, au cours de cette dernière mandature, à la réconciliation nationale et à l'adoption d'une nouvelle constitution qui doit garantir l'égalité de tous, la cohésion nationale et la stabilité des institutions. Joignant l'acte à la parole, le Président de la République a, à cet égard, entamé les premières consultations. Ainsi, en décembre dernier, il a rencontré, dans une atmosphère empreinte de franchise, les représentants des

chefs coutumiers dont les propositions ont retenu toute son attention, et s'est engagé à les examiner avec toute la bienveillance requise. Dans le même esprit et au cours de la même période, il a rencontré également la Commission nationale pour la réconciliation et de l'indemnisation des victimes, ainsi que les leaders religieux dont il a salué la contribution au bon déroulement de l'élection présidentielle. C'est ainsi que dans son allocution à la nation à l'occasion du Nouvel An, le Chef de l'État a décidé de l'élargissement de près de 3 100 prisonniers, dont bon nombre sont issus de la crise post électorale de 2011, contribuant ainsi à une décrispation plus accrue du climat politique dans le pays.

Le succès remporté par l'élection présidentielle, tout comme le contexte sociopolitique dans lequel elle s'est déroulée, résume la dynamique des progrès réalisés depuis ces dernières années sur plusieurs fronts, notamment la réconciliation que j'évoquais plus tôt, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), et la réforme de la justice et du secteur de la sécurité. En effet, l'opération de DDR a connu son achèvement le 30 juin dernier, conformément au calendrier prévu. Ce processus a permis de collecter un total de 39 279 armements comprenant, entre autres, 35 628 fusils d'assaut Kalachnikov et grenades, 3 651 obus et roquettes, ainsi que 3 277 087 munitions. Le volet réinsertion a permis jusque-là la prise en charge de 57 514 ex-combattants sur 74 068 inscrits dans la base des données de 2012, soit un taux de réalisation de 94 % de ce projet.

Au niveau de la mobilisation des ressources, il importe de souligner que sur un total de 84 740 953 000 francs CFA nécessaires pour le financement du processus DDR, 20 346 932 000 francs CFA ont été réunis auprès des partenaires, soit 24 % de la quasi-totalité des ressources ayant été pourvue par l'État ivoirien. Compte tenu de ces résultats remarquables, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, organe national en charge de ce volet, a été remplacée par une structure plus légère dénommée « Cellule de coordination et de réintégration sociale », placée sous l'autorité du Conseil national de sécurité chargé d'accompagner et d'orienter les ex-combattants.

La réforme de la justice, quant à elle, se poursuit en vue notamment de faciliter l'accès de tous au service de la justice, d'achever les procédures judiciaires post-crise, de lutter contre l'impunité et d'assurer plus efficacement la protection des droits de l'homme. C'est le lieu pour moi de remercier, au nom de mon gouvernement, les États-Unis d'Amérique, la France et l'Union européenne qui se sont investis à nos côtés dans cette importante réforme.

Les réformes engagées dans le secteur de la sécurité pour la période 2012-2016 connaissent déjà un succès prometteur. En effet, sur les 93 réformes à réaliser, 34 ont été définitivement achevées fin septembre 2015, soit un taux de réalisation de 31,62 %. À ce jour donc, 44 réformes sont en cours de réalisation et 12 restent encore à engager. L'indice de sécurité est passé en trois ans de 3,2 à 1,11 en 2015, permettant à la Côte d'Ivoire d'atteindre un niveau satisfaisant, susceptible de garantir sa stabilité et son développement. C'est le lieu pour mon gouvernement de réitérer sa requête de la levée totale de l'embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire en vue de permettre l'équipement adéquat de nos forces de défense et de sécurité pour une meilleure surveillance de nos frontières, notamment à l'ouest.

Les progrès remarquables réalisés sur le terrain rappelés plus haut, ainsi que la stabilité retrouvée appellent à envisager désormais la sortie de mon pays de l'ordre du jour du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII, afin, comme l'a indiqué le Président de la République dans son dernier message à la nation, de revenir, dans un avenir très prochain, à des relations classiques d'un pays en paix avec l'ONU, notre organisation commune.

La participation annoncée de l'opposition dite « radicale » aux prochaines élections législatives vient confirmer une fois de plus le retour à un climat politique apaisé et l'enracinement de la démocratie et de la paix en Côte d'Ivoire. Ainsi, mon gouvernement estime que fin 2017 et, si nécessaire, 2018, constituera à cet égard, un calendrier souhaité et parfaitement réalisable pour le retrait de l'ONUCI. Mon pays est confiant que l'équipe de pays des Nations Unies, forte de l'expérience de terrain et des compétences en son sein, est parfaitement qualifiée pour poursuivre, s'il en faut, les activités résiduelles. S'agissant des questions de sécurité et de défense, la coopération exemplaire entre les Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les forces internationales a permis à l'armée ivoirienne de renforcer ses capacités et d'assurer la sécurité du pays.

Terminant mon propos, je voudrais réitérer toute ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité et souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2016.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.